

L'ALOSIEN

QUE DE NAOU

BULLETIN MUNICIPAL D'ALOS N° 10

JANVIER 2024



Mairie d'ALOS
☎ 05 61 66 45 60
e-mail : commune.alos@orange.fr

Directeur de Publication : Alain TORTET

Rédaction et mise en page : Brigitte DURAN - Adeline MAUDUIT
Martine TAJAN

Alosiennes, Alosiens,

Ce « Bulletin Municipal » nous permet de faire l'historique des actions engagées par la Municipalité.

Une analyse descriptive des différents projets est détaillée dans les pages de ce « Bulletin ».

L'année 2023 a été marquée par une inflation galopante qui a mis, en difficulté, certaines familles mais aussi des collectivités.

En conséquence, tout a augmenté :

- ✚ énergie,
- ✚ denrées alimentaires de première nécessité,
- ✚ carburant,
- ✚ produits manufacturés, etc.

Je pense que l'année 2024 ne sera guère meilleure que 2023.

Pour ALOS, cela se traduit par la difficulté d'obtenir des subventions. En effet, toutes les institutions doivent faire des économies et, devant des demandes de financement de collectivités de plus en plus nombreuses, le montant des aides qui est attribué est lourdement diminué.

Malgré toutes ces contraintes, nous maintenons le cap pour réaliser les projets de :

- ✚ réfection de la toiture de la Mairie,
- ✚ Réhabilitation du 2^e appartement au-dessus de la Mairie,
- ✚ Travaux de voirie

Les investissements programmés sur 2024/2025, notamment au niveau de l'église de l'Assomption et de la voirie, seront suspendus.

La raison essentielle est, qu'au début du printemps, suite à une expertise des différents ponts, il s'avère que le pont de *La Rivière* est dans un état de situation préoccupante.

Cela nécessite de prendre des mesures de sécurité.

Un point précis, sur les travaux réalisés et à venir, sera développé dans ce « Bulletin Municipal ».

Je remercie toutes les Associations qui s'investissent pour faire vivre et prospérer notre village d'ALOS.

Le Conseil Municipal, et moi-même, vous adressons nos meilleurs vœux de santé et prospérité pour cette année 2024.

Le Maire,
Alain TORTET

Chères et Chers Alosiens,

L'année 2023 s'achève avec un nombre croissant d'adhérents et donateurs qui soutiennent notre action. Les fidèles sont toujours présents. Les nouveaux regardent les résultats tels les travaux réalisés dans le chœur de l'église.

Nous vous remercions tous ainsi que Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux et la Secrétaire de Mairie.

Au cours de l'année des liens se sont tissés ou renforcés avec les Associations Alosiennes. Le Comité des Fêtes a participé en nombre à notre loto. Il met à disposition du matériel pour nos animations. Les chasseurs ont eu l'amabilité de nous prêter gracieusement un local pour stocker les objets du vide grenier.

Nous renouvelons publiquement nos remerciements et rappelons que l'équipe continuera à apporter son aide comme à prendre part aux événements du village. Nous réitérons nos remerciements à Philippe BOURGES et Jean Claude LASSERRE, qui mettent leurs compétences au service de TTPA.

Enfin, bien que Robert THORON se soit retiré du Conseil d'Administration, après des années d'implication au plus haut niveau, il participe toujours aussi activement et efficacement au sein de TTPA. Nous lui en sommes reconnaissants, avec aussi une attention pour Maryse PUJOL.

Nous avons le plaisir d'accueillir Jacques COMMENGES et Jean Pierre DIGNAT comme nouveaux Administrateurs.

Toutis Per Alos va poursuivre, dès que possible, les travaux dans la partie droite de l'église et propose de vous divertir avec un prochain loto, en salle communale, le Samedi 20 Avril 2024 à 14h30.

Nous comptons sur vous !

Toute l'équipe et moi-même vous souhaitons une très bonne année 2024.

Bien sincèrement,

La Présidente,
Sylvie MARTRES



Réception des travaux 19 aout 2023

Pour nous contacter :(adhésions, dons, collecte d'objets pour vide grenier, etc....) :

Mail : ttpalos09@gmail.com

Tél. : 06 60 98 93 31

Afin de suivre l'information connectez-vous à notre blog : [toutis per alos.blogspot.com](http://toutis-per-alos.blogspot.com)
ou faites entrer « toutis-per-alos » dans votre page facebook.

<https://www.facebook.com/TouTis-Per-Alos-108294140973658/>

LE MOT DU COMITÉ DES FÊTES « LES FESTAYRES »

En cette année 2023, le Comité des Fêtes de notre beau village d'ALOS a œuvré pour faire en sorte que la traditionnelle fête du 15 août ne disparaisse pas. Au vue de tous les retours positifs, nous pouvons dire que ce fut une belle réussite et, nous sommes confortés dans notre engagement.

Avec pas moins de 230 personnes au repas du 14 août, qui comme toujours a été un régal grâce à Serge et Martine TAJAN, la fête avait commencé sur les chapeaux de roue. Le nombre de personnes participant aux festivités, les deux soirs, était bien loin de nos espérances.



Ainsi, le Comité des Fêtes d'ALOS vous remercie de votre confiance et nous vous attendons aussi nombreux et motivés en 2024.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année !

Le Président du Comité des Fêtes,
Pierre MAGNE

A.C.C.A D'ALOS

La saison de chasse 2022-2023 s'est terminée avec un total de 49 sangliers tués.

La saison de chasse de 2023-2024 a débuté, dès le mois de Mai par un nettoyage du bord de la piste de SERRELONGUE (après le câble jusqu'au terminus).

Au mois d'Août, nous avons réalisé un comptage des galliformes de montagne (perdreix grise) ainsi que des travaux de nettoyage et débroussaillage (chemin des piqueurs, pistes forestières).

Pour ce début de saison 2023, il nous a été attribué 3 bracelets pour l'isard.

Pour les galliformes de haute-montagne, nous pouvons prélever des perdreaux gris (plusieurs compagnies sont présentes). La chasse au grand tétras est toujours fermée car trop peu d'oiseaux ont pu être comptabilisés mais, nous avons placés des caméras sur le secteur nettoyé l'année dernière (BOUIREX), et nous avons pu constater que le gibier est de retour dans cette parcelle.

L'observation de cervidés a également pu être constatée.

Pour le chevreuil, nous avons 28 bracelets. Cette saison, nous en avons vendus pour le tir à l'approche.

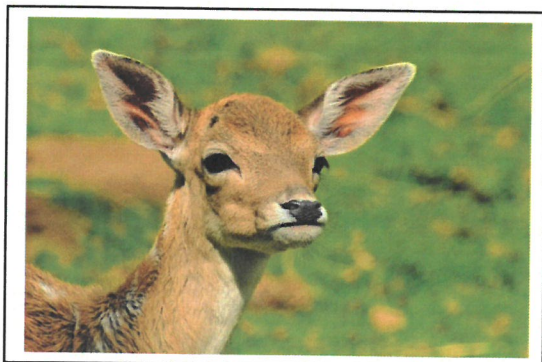
Le sanglier se porte bien. Cette saison, nous avons prélevés 17 animaux, au compte de ce jour

Les cervidés sont toujours présents sur la Commune. Nous avons eu l'occasion de prélever 1 jeune cerf.

Nous nous félicitons qu'un accord ait été pris entre chasseurs et randonneurs (au niveau de la Fédération de la Chasse) pour qu'une encore meilleure entente puisse se faire entre tous les utilisateurs de la nature.

Quoi que pourront en dire nos détracteurs, nous restons utiles à la préservation de la biodiversité, sur tout notre territoire, et nous maintiendrons une certaine animation au village qu'il pleuve, qu'il vente ou qu'il neige.

Le Président,
Armand MOLE



TRAVAUX SUR L'ANNEE 2023

VOIRIE

Route de La Campagne : Attente de la fin des travaux de réhabilitation de la maison de Monsieur PAILLAS – Programmé en 2024.

TOITURE DE LA MAIRIE

Les travaux sont en cours et seront terminés en début d'année 2024.

PANNEAUX D'AFFICHAGE

Le panneau d'affichage ayant été détérioré, celui-ci a été remplacé.

MATERIEL COMMUNAL

La tondeuse est remplacée et nous avons fait l'achat d'une petite débroussailleuse pour effectuer l'entretien des cimetières.

ADRESSAGE

Lors de notre commande, des numéros étaient manquants ainsi que des plaques signalétiques de voies communales. A ce jour, ceux-ci sont en notre possession.

Nous informons que les habitants qui ne sont pas en possession de leur numéro d'habitation peuvent venir le récupérer en Mairie, aux heures d'ouverture.

Nous vous rappelons qu'il est important de fixer ce numéro sur la façade de votre maison, pour les raisons suivantes :

- Faciliter des livraisons
- Permettre aux Services de Secours (Médecins, Pompiers), de vous situer le plus rapidement grâce au « point GPS »

Toutefois, si vous décidez de ne pas fixer ce numéro sur la façade de votre habitation, la Mairie se décharge de toutes responsabilités en cas de problème d'urgence vitale.

BIENS VACANTS et SANS MAÎTRE

L'adjectif "*vacant*" est un mot d'origine latine signifiant "vide", employé pour qualifier un bien (terrains, parcelles) qui n'a pas de propriétaire connu. On dit aussi, dans ce cas, que le bien est "Sans Maître".

Des actes sont établis puis signés entre la Commune et la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) qui assure la gestion de ces biens.

Le coût, de la signature de ces actes, s'élève à 7 000 €.

A ce jour, la Commune est en mesure de rétrocéder ces biens, aux habitants ou personnes extérieures à notre Commune, qui souhaiteraient en faire l'acquisition.

Un prix du m² sera défini lors du prochain Conseil Municipal.

INTEMPERIES DE JANVIER 2022



Route de La Soulane : remplacement des buses, trop petites, par un écopal
Embranchement Route de La Lauzère et du Couloumet : Il a été réalisé un enrochement pour consolider la berge qui se détériorait, risquant d'entraîner la route

CIMETIERES - PRODEDURE DE « REPRISE DES SEPULTURES SANS TITRE DE CONCESSION » RELEVANT DU REGIME DU TERRAIN COMMUN

- ✓ Cette procédure est imposée par la Législation Funéraire pour la « Mise en Conformité des Cimetières ».
- Une liste a été établie, répertoriant les sépultures « sans titre de concession ». Celle-ci est consultable :
- sur les panneaux d'affichage
 - en Mairie
 - à l'entrée des cimetières

A défaut de Titre de Concession, ces sépultures relèvent du Régime de « Terrain Commun ».

Les familles, concernées par cette procédure, sont priées de se rapprocher des Services de la Mairie :

- en se présentant aux heures d'ouverture de la Mairie
Lundi – Mercredi et Jeudi de 8 h 30 à 12 h
- par courrier à l'adresse suivante :
Mairie d'ALOS – 1 route d'Alos 09200 ALOS
- par courriel : commune.alos@orange.fr

AVANT LE 30 NOVEMBRE 2024

Je vous rappelle que toutes vos questions, pour lesquelles vous souhaitez avoir des réponses précises, concernant cette procédure de « Reprise des Sépultures », ne se posent pas dans les rues de notre Commune auprès des Conseillers Municipaux, parfois de façon agressive, comme cela s'est produit récemment.

Je vous remercie, par avance, de respecter les Membres du Conseil Municipal et de vous adresser au Secrétariat de la Mairie ou auprès de M. le Maire qui vous fourniront tous les renseignements que vous souhaitez obtenir.

VENTE DE DEUX PARCELLES DE TERRAIN

- ✓ Une première parcelle de 220 m², attenante à la maison « PESCAJOU » est vendue à Madame COMPAN.

La seconde parcelle 440 m², attenante à l'ancienne maison de « METCHE » est vendue à Monsieur et Madame HERNANDEZ-GAY.

Ces deux parcelles ont été rétrocédées au prix de 2 €/m².

TRAVAUX PROGRAMMES POUR 2024

PONTS

En 2022, notre Commune avait adhéré au Programme National « *PONTS* » en vue d'une expertise des 8 ponts recensés sur notre Commune ainsi que des murs de soutènement.

Au printemps 2023, nous avons reçu le Compte-Rendu de cette expertise, effectué par l'APAVE et encadré par le CEREMA.

Les résultats qui en découlent sont les suivants :

Le pont de *LA RIVIERE* présente une dégradation au niveau du tablier et, notamment, un décollement important entre les bandeaux et le corps de la voûte. Il existe, également, plusieurs zones de disjointement causées par des infiltrations et circulations des eaux. Il a été observé un décèlement entre le bandeau et le tympan à l'amont de l'ouvrage.

Suite à ce relevé des défauts affectant la structure et pouvant mettre en jeu, à court terme, la sécurité des personnes et des biens, un courrier nous a été adressé nous alertant de cette situation préoccupante. Des mesures immédiates de sécurité ont été prises.

Pour faire face à cette situation inquiétante, nous avons mandaté le Bureau d'Etudes « *SITES* », agréé par le CEREMA, pour réaliser une étude sommaire du pont.

Compte tenu du mauvais état de l'ouvrage, deux solutions sont proposées :

❖ *REPLACEMENT DU PONT*

Pour le remplacement du pont avec renforcement des lignes d'appui, le montant est estimé entre 450 000 € et 500 000 €

❖ *REPARATION ET REFECTION DES SUPERSTRUCTURES*

Pour la réparation de l'ouvrage, le montant estimé se situe entre 300 000 € et 350 000 €

La solution préconisée est le « *Remplacement du Pont* » qui est plus pérenne dans le temps et permettra d'augmenter le débit hydraulique sous l'ouvrage.

Dans la deuxième proposition, « *La Réparation et Réfection des Superstructures* », les travaux devront être, obligatoirement repris, à moyen terme.

Après délibération du Conseil Municipal, il a été décidé de s'engager sur le « *Remplacement du Pont* ».

A ce jour, nous nous engageons à étudier toutes les propositions afin d'obtenir un maximum de financements.



✚ ECLAIRAGE PUBLIC

- ✓ La mise en place des « horloges », pour effectuer la coupure de l'éclairage, sera effective prochainement.
Après ces travaux, l'éclairage sera coupé de 23 h à 6 h.

✚ APPARTEMENT N° 2

- ✓ Suite à des retards dus aux attributions de subventions (Etat – Département – Région), les travaux concernant la réhabilitation de ce deuxième appartement débuteront 2024.



✚ LA BOITE A LIVRES DE « LA RIVIERE »

- ✓ Sous le lavoir de La Rivière, est installée une nouvelle « Boîte à Livres ». C'était le dernier projet de Nicole COMMENGE. L'aide précieuse de la Municipalité et de personnes volontaires, l'ont mené à bien.
Les rayonnages se garnissent peu à peu et témoignent d'une belle diversité. Bonnes lectures et bons échanges !



✚ PLANTATION D'UN ARBRE A LA RIVIERE

- ✓ C'est à La Rivière, au bord du ruisseau d'ALOS, qu'un jeune tilleul est planté en ce mois de Décembre 2023, selon les souhaits de nombreux habitants attachés au patrimoine Alosien, dont notre regrettée Nicole COMMENGE. Quelques jours avant son décès, elle nous a transmis un message disant que son souhait serait que l'on plante un tilleul. Connaissant son attachement et son implication pour le village de La Rivière lors de la restauration de la Chapelle Saint-Roch, cela méritait bien d'accomplir son souhait.



INFORMATIONS IMPORTANTES

TRANSPORT A LA DEMANDE

Ce moyen de transport est une solution de mobilité pour tous les habitants de l'Occitanie. Les destinations correspondent vers Saint-Girons et Saint-Lizier. Vous devez effectuer votre réservation par téléphone 08 05 60 81 00 du lundi au vendredi de 8 h à 16 h en continu (sauf les jours fériés). TARIF UNIQUE : 2 € par trajet.

RECENSEMENT

Les jeunes (filles et garçons) atteignant 16 ans en 2024, devront se faire recenser en Mairie. Le recensement est important car, divers organismes demandent les « Attestations » : passage d'examens, inscription aux leçons de code, etc.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Le permis de conduire, la carte d'identité à portée de clic !!!!

Je me rends sur : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>
<http://predemande-cni.ants.gouv.fr>

FINANCEMENT DE VOS TRAVAUX DANS VOTRE LOGEMENT

Pour des aides financières, un appui administratif et des conseils techniques, vous pouvez contacter :

La Communauté de Communes Couserans Pyrénées :

aide.habitat@couserans-pyrenees.fr

ou

SOLHA Ariège :

7 boulevard Alsace-Lorraine 09000 FOIX : 05 34 09 24 82

contact@solha09.fr

CAMION PIZZA

Tous les dimanches soirs, à partir de 17 heures, sur la place du Hameau de « La Rivière », notre pizzaiolo local « TIM » propose une grande variété de délicieuses pizzas. Vous pouvez les commander au 06 37 42 24 90 pour les emporter ou les déguster, sur place.

2 0 2 3



M. André GRAU
M. Jean-Marc BRUNET

VILLAGE
ARTIGUENARD

AU REVOIR

Maurice MOLE

17-01-2023



RAPPEL AUX PROPRIETAIRES

Il est rappelé, aux propriétaires de chiens, qu'IL EST INTERDIT de les laisser divaguer sur la voie publique. Ils doivent être tenus en laisse, dans les villages et les estives.

Suite aux remarques d'administrés concernant la prolifération des chats sur la Commune, il est rappelé qu'IL EST INTERDIT d'attirer systématiquement, ou de façon habituelle des animaux, notamment les chats, dans cette pratique qui est une cause d'insalubrité ou de gêne pour le voisinage (Cf article 26 du Règlement Sanitaire Départemental).

Nous en profitons pour vous rappeler, à nouveau, que sur toutes les routes de la Commune, l'élagage et le tronçonnage des arbres menaçant la sécurité des biens et des personnes sont de la responsabilité des propriétaires, riverains des parcelles concernées.



L'EMPLOI DU FEU EN ARIÈGE

Ce dépliant, joint en annexe, vous fournira toutes les informations nécessaires, pour effectuer l'incinération des différents végétaux ainsi que la réglementation des feux en Ariège.



Secteur VAL COUSERANS	
MOIS	JOURS
MARS	26
MAI	14
JUILLET	02
SEPTEMBRE	24
NOVEMBRE	26

VOUS SOUHAITEZ CONSTRUIRE OU REALISER DES TRAVAUX ?

QUE FAIRE AU PREALABLE ?

Une autorisation doit être demandée à la Mairie pour vérifier que votre projet respecte bien les règles d'urbanisme.

L'obtention d'un Permis de Construire (PC) est nécessaire pour les travaux de grande ampleur, comme :

- ❖ une construction nouvelle créant une surface plancher et/ou une emprise au sol de plus de 20 m²
- ❖ des travaux d'agrandissement créant plus de 20 m² de surface de plancher et/ou d'emprise au sol
- ❖ un changement de destination lorsqu'il s'accompagne de travaux modifiant la structure porteuse

La Déclaration Préalable (DP) des travaux est nécessaire pour les opérations d'aménagement de faible importance, comme :

- ❖ une construction nouvelle ou des travaux sur une construction existante créant une surface plancher et/ou une emprise au sol de 5 à 20 m²
- ❖ la construction d'un mur d'une hauteur supérieure ou égale à 2 m
- ❖ la construction d'une clôture en limite de votre propriété
- ❖ la construction d'une piscine d'une superficie inférieure ou égale à 100 m² non couverte ou dont la hauteur est inférieure à 1,80 m
- ❖ des travaux modifiant l'aspect extérieur de la construction
- ❖ un changement de destination sans modifications des structures porteuses

La demande d'autorisation :

- ❖ Vous devez compléter un formulaire et y joindre les pièces listées dans la notice qui l'accompagne
- ❖ Votre demande doit être déposée soit en ligne, soit en Mairie

La collectivité dispose d'un délai de 2 mois en cas de « PC » et de 1 mois en cas de « DP » pour une construction.

Dès obtention, vous devez afficher le panneau de chantier. En effet, il existe un délai de recours de 2 mois à compter de l'affichage.

Par ailleurs, le panneau doit rester en place durant la durée des travaux.

Avant tout dépôt en Mairie, consultez le PLU en ligne sur le site de la Commune. Vous y trouverez, en fonction du zonage dans lequel se situe votre terrain, les règles de construction. Cela permet d'éviter les refus.



Le repas de Noël a eu lieu le 9 Décembre

Nous remercions vivement Serge pour son investissement dans la préparation de ce menu de Fêtes.

Nous avons accueilli 80 Alosiennes et Alosiens qui ont répondu présents pour ce moment convivial annuel.

Remerciement, également, Jean-Claude LASSERRE, notre DJ préféré qui est toujours avec nous pour animer ce repas. Quelques chants sont entonnés par les convives.

Les aînés présents reçoivent, en cadeau, le colis de Noël.

Nous avons eu le plaisir d'en offrir 24.



LE MAIRE D'ALOS, SON CONSEIL MUNICIPAL ET LES EMPLOYÉS DE LA COMMUNE VOUS PRÉSENTENT LEURS MEILLEURS VŒUX